

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 octobre 2018

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - Patrick BORÉ représenté par Gérard GAZAY - Roland MOUREN représenté par Roland GIBERTI.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Arlette FRUCTUS - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Richard MALLIÉ.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 019-4496/18/BM

■ Soutien aux projets de R&D collaboratifs retenus par le Fonds Unique Interministériel - Attribution d'une subvention à la société First Light basée en Pays d'Aix MET 18/7872/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

1. Rappel du cadre juridique de la subvention

Le Fonds Unique Interministériel (FUI) est un dispositif d'aide d'État dédié au financement de projets de Recherche et Développement collaboratifs, ayant pour objet de soutenir l'effort d'innovation et la coopération entre les différents acteurs (PME, grands groupes industriels, organismes de recherche et établissements de formation).

Labellisés par les Pôles de Compétitivité, les projets retenus à chacun des appels à projets visent la création de produits ou de services innovants qui puissent être commercialisés à moyen terme. Ils permettent aux entreprises d'acquérir des savoir-faire et de capter de nouveaux marchés. Dans de nombreux cas, les projets collaboratifs sont l'opportunité pour les PME et TPE de devenir des acteurs reconnus auprès des grands groupes.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a délibéré sur le principe d'attribution d'aides aux entreprises de son territoire qui participent à ces projets collaboratifs. À ce jour sont concernés notamment les territoires d'Aix et de Marseille. Les montants sont déterminés au vu de l'assiette du projet, de son intérêt stratégique pour l'entreprise et le territoire et des aides apportées par les autres partenaires institutionnels.

Le cofinancement de ces projets par l'EPCI s'inscrit désormais dans une convention-cadre avec la Région, chef de file pour ce type d'interventions économiques.

Les projets présentés pour financement au FUI font l'objet d'une expertise technique et financière par les services spécialisés des ministères concernés, en tenant compte des priorités de politique industrielle fixées au niveau national. Les avis techniques donnés par les différents experts sont accessibles aux collectivités, à travers un réseau extranet ouvert aux partenaires institutionnels.

Le projet proposé relève du 25ème appel à projets qui a abouti, à l'échelle nationale, sur 145 projets présentés, au financement de 43 nouveaux projets, pour un financement par l'État de 27 M€. Des cofinancements équivalents devraient être apportés par les collectivités territoriales et le FEDER.

2. Un projet de R&D sur le Territoire du Pays d'Aix

Le projet C-BLUE vise à créer une génération de caméra s'appuyant sur un composant EMCCD de grandes performances, partant du constat que l'imagerie biomédicale et l'imagerie pour la surveillance civile présentent actuellement des problématiques similaires pour l'acquisition d'images en environnement faible flux ou lorsque le champ couvre simultanément des parties très éclairées et plus sombres. En effet, les caméras disponibles actuellement ne permettent pas d'adresser en même temps une très grande dynamique, un grand nombre de pixels et une sensibilité extrême.

L'objectif de C-BLUE est de proposer un démonstrateur de système d'imagerie visible (caméra accompagnée du traitement d'image capable de valoriser les données récoltées) fonctionnant en environnement très faible flux, grande dynamique, grand champ et capable de changer la donne dans les domaines de la bio-imagerie et de la surveillance, le tout pour un coût maintenu en dessous des 20k€.

Le défi technologique réside dans l'intégration du composant, poussé au-delà d'une utilisation standard et très concentré en taille incluant des traitements de proximité importants. Ce projet de caméra est susceptible de rencontrer un grand succès dans les applications de surveillance des sites et d'observation embarquée.

Le porteur de ce projet est la société FIRST LIGHT IMAGING, basée dans les locaux de l'hôtel technologique de Meyreuil, et composée de 18 personnes. FIRST LIGHT IMAGING conçoit des caméras scientifiques pour le spectre visible et infrarouge. La société, créée en 2011, est issue de 3 Instituts de recherches du centre national de la recherche scientifique (CNRS) : le Laboratoire d'astrophysique de Marseille (LAM), l'Institut de planétologie et d'astrophysique de Grenoble (IPAG) et l'observatoire de Haute Provence (OHP). En janvier 2016, elle crée sa filiale américaine First Light Imaging Corp basée à San Francisco, Californie.

Dans le cadre du projet, la société sera chargée de la conception et de la production des caméras scientifiques (conception, R&D en électronique et refroidissement, intégration, calibrage, optimisation logiciel embarqué, démonstration, exploitation) et embauchera pour cela 3 ingénieurs sur le territoire et de 7 à 10 personnes dans un deuxième temps (Phases de production et de commercialisation). Le projet vient par ailleurs compléter la matrice de développement de la société dans le visible et lui permettra d'adresser des marchés de plus forts volumes en dehors de l'astronomie. L'augmentation de chiffre d'affaires attendu est de 3M€ à l'issue du projet

Il est proposé d'accorder à la société FIRST LIGHT IMAGING une subvention de 100.000 euros, soit environ 9% d'une assiette financière totale de 1.280.819 euros.

TABLEAU DE FINANCEMENT DU PROJET FUI 25 CBLUE

25èmeAAP	Enseigne commerciale	Statut	Montant (€)	Montant FUI maximal financé par l'État	CR PACA		AMPM	CR Occitanie
					industrie	recherche		FEDER
OPTITEC								
C-BLUE co-labelisé Eurobiomed et SAFE	First Light Imaging .	PME	640.409,75 €	500.662,00 €	250.000,00 €		100.000,00 €	
	CNRS - DR12	laboratoire de recherche	163.798,38 €			163.798,00 €		
	EXAVISION	PME	250.286,69 €					250.286,00 €
	Photon Lines	PME	210.250,12 €					
	INSERM	laboratoire d'institut	124.684,99 €			124.684,00 €		

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération n° 2007_A444 du Conseil communautaire de la CPA du 12 décembre 2007 relative à la mise en place d'un dispositif de cofinancement de projets R&D labellisés par les Pôles de compétitivité et retenus dans le cadre du Fonds Unique Interministériel ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° HN021-049/16 du Conseil Métropolitain du 7 avril 2016 approuvant le règlement budgétaire et financier ;
- La délibération n° ECO 019-1916/17/CM du Bureau de la Métropole du 18 mai 2017 approuvant la convention cadre avec la Région Provence-Alpes-Côte d'azur relative à l'abondement du Fonds Unique Interministériel ;
- La décision de l'État du 31 mai 2018 concernant la sélection de 43 projets de R&D collaboratifs au titre du 25ème appel à projets du Fonds Unique Interministériel ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 11 octobre 2018.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 15 novembre 2018

Article 1 :

Est attribuée une subvention pour un montant total de 100.000 euros à une entreprise du Territoire du Pays d'Aix, au titre de sa participation à un projet de R&D collaboratif retenu par le Fonds Unique Interministériel :

- FUI AAP 25 – Projet C-BLUE – Pôle OPTITEC – Société FIRST LIGHT IMAGING – 100.000€

Article 2 :

Est approuvée la convention bilatérale à signer avec l'entreprise susvisée telle qu'annexée à la présente délibération.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention bilatérale ainsi que tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget du Territoire du Pays d'Aix sur la ligne 3A/61/2877.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Territoire numérique et Innovation
technologique

Gérard BRAMOULLÉ